Bien comprendre les charges et la régularisation de charges

LES PROVISIONS DE CHARGES

Chaque mois vous devez régler des provisions de charges en plus de votre loyer.

Elles correspondent aux dépenses que Flandre Opale Habitat engage pour l'entretien et le bon fonctionnement de ses résidences.

COMMENT SONT-ELLES CALCULÉES

Les provisions de charges sont calculées en fonction des coûts totaux des prestations et sont ensuite réparties entre les locataires de chaque résidence selon :

- La date d'entrée dans les lieux et/ou de départ
- Les spécificités de chaque logement (superficie, équipements...)





Elles se divisent en deux catégories :

▶ Les charges liées aux parties communes :

entretien des parties communes et des espaces verts, eau et électricité des communs, ascenseur.

▶ Les charges liées au logement :

consommation eau froide et eau chaude, contrats d'entretien des équipements, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

LA RÉGULARISATION DE CHARGES

Une fois par an, vous recevez une régularisation de charges.
 Elle compare vos dépenses réelles aux provisions facturées l'année précédente.

En haut de votre avis de régularisation de charges on retrouve toutes vos références et votre période de régularisation :

51 rue du Président Poincaré BP 5273 59379 Dunkerque Cedex 1 Téi: 03 28 61 59 62 S.A d'HLM au capital de 47 216 318 Euros RCS Dunkerque 616 820 205 N°TVA FR 0C 616820205 Site web: www.flandreopalehabitat.fr

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE REGULARISATION DE CHARGES

Références: 029402 / 11

A rappeler dans toutes correspondances

Adresse du local concerné :

RES

Groupe: 1986 - Unité Gérée: 014291

Dunkerque, le 4/03/24

Période régularisée : 01/ 01/ 2021 -- 31 / 12 / 2021 soit 365 jours Période d'occupation : 1/01/21 au 31/12/21 soit 365 jours.

ENSUITE, ON RETROUVE VOTRE DÉTAIL DES CHARGES

| - | 1 | 2 | 3 | 4 | | 6 |
|---|---|---|---|---|--|--|
| Poste | Nature de la charge | Tantième | Dépenses Totales | Base de répartition totale | Votre base de répartition | Votre quote part |
| ASC ASC GEN GEN GEN GEN IMP | Contrat ascenseur Consommation EDF Ascense Cont. porte automatique Contrat espaces verts Electricité communs Eau communs Entretien/Sté extérieur Taxe enlèv. ordure ménag T.E.O.M. GARAGE | Surf Ascen Surf Ascen Garage Surface Surface Suf.Per.Pr Suf.Per.Pr Surface Garage | 250,00 1643,52 47,00 4182,30 1629,94 267,37 12214,51 4475,38 326,62 | 3004,00 3004,00 22,00 3712,00 3712,00 3712,00 3712,00 3712,00 22,00 | 108,00 108,00 108,00 108,00 108,00 108,00 108,00 | 8,99 59,09 0,00 121,68 47,42 7,78 355,38 130,21 0,00 |

- 1 Nature de la charge : l'intitulé des charges régularisées.
- 2 Tantième : méthode de répartition de vos dépenses.
- 3 Dépenses totales : montant des dépenses de l'ensemble de votre immeuble.
- 4 Base de répartition totale : somme de toutes les bases individuelles des locataires concernés par la charge.
- 5 Votre base de répartition : part de votre logement.
- 6 Votre quote part : part des dépenses relatives à votre logement.

| | | | 7 | 8 | 9 |
|-------|--|---------------------------|---------------------------|--------------------------|---|
| Poste | Désignation | Votre Quote part | Vos provisions | Solde | |
| GEN | Total Ascenseur Total Charges Générales Total Impot/ordure ménag | 68,08 532,26 130,21 | 87,96 484,68 109,20 | 19,88- 47,58 21,01 | Vous nous devez 48,71€ |
| | | | Total : | 48,71 | Ce montant sera porté sur votre compte loyer. |

- 7 Vos provisions : somme totale facturée chaque mois sur vos avis d'échéance et sur la période concernée.
- 8 Solde:
 la différence entre les dépenses réelles et les provisions qui ont été facturées.
- 9 Si le total des charges est inférieur à vos provisions la somme sera en votre faveur « Nous vous devons... »
 - ▶ Si celui-ci est supérieur alors c'est à vous de régulariser la somme indiquée « Vous nous devez... ».

Pourquoi mon voisin paie-t-il moins de charges que moi?

La facturation dépend de la surface utile ou habitable du logement, de la période d'occupation et, pour certaines résidences, de la consommation individuelle (eau chaude, eau froide, chauffage) de chaque locataire.

Flandre Opale Habitat®

Groupe ActionLogement





